



L'EAU DANS LE DÉPARTEMENT

L'Union Européenne a mis en place la Directive Cadre sur l'Eau en 2000, encourageant les pays à atteindre des objectifs de "bon état" des masses d'eau.

En 2015, les masses d'eau souterraines de la Nièvre étaient considérées en "bon état quantitatif". Ce sont des données mal connues car complexes à mesurer. Des indicateurs permettent aux ingénieurs d'évaluer cet état de l'eau souterraine.

Concernant l'eau superficielle, il est plus aisé d'avoir des données, comme la pluviométrie, les débits des cours d'eau, les prélèvements pour l'eau potable, l'irrigation et les canaux. A titre d'exemple, il tombe en moyenne 3 milliards de m³ d'eau sur le département (source : MétéoFrance).

L'eau disponible dans le département se présente sous différentes formes : eau souterraine, cours d'eau et lacs, pluie. Cette eau peut être utilisée pour différents usages : alimentation en eau potable (AEP), industrie, besoin en eau des grandes cultures et du maraîchage dont l'irrigation, élevage dont l'abreuvement, sécurité incendie, production d'énergie, alimentation des canaux et besoins des milieux (cours d'eau, etc.).



Quelques chiffres :

- Dans le département, deux barrages, au lac de Pannecière (82,5 millions de m³) et au lac de Chaumeçon (19 millions de m³) assurent une production d'électricité et permettent un débit réservé (débit nécessaire à la vie dans les rivières) en cas de manque d'eau.
- En 2020, 1,14% de la surface totale de la Nièvre est irriguée (1,92% de la surface agricole utile - surface foncière déclarée et utilisée pour la production agricole) (source : Demande d'autorisation temporaire groupée de prélèvements d'eau à usage agricole – ADMIEN)
- Ont été prélevé dans les eaux souterraines ou superficielles :



89,4

millions
de m³ d'eau

canal latéral à la Loire



19

millions
de m³ d'eau

AEP



11,5

millions
de m³ d'eau

irrigation

LES BESOINS EN EAU DE L'AGRICULTURE

Les productions végétales et les volumes d'eau concernés

Comme pour toutes plantes, les cultures ont des besoins en eau spécifiques à certains moments clés de leur évolution. Elle apporte les nutriments dont la plante a besoin pour se développer. L'eau est contenue en réserve dans les sols qui, selon leur type, la retiennent plus ou moins. En cas de manque significatif, la plante n'a plus accès à la ressource et peut développer des carences nutritionnelles ou des maladies des racines, entraînant une diminution du rendement.

Lorsque cette eau n'est pas disponible naturellement, l'irrigation permet de compenser ce déficit. Dans le département, les terres irriguées sont essentiellement sur la partie ouest. Selon la météo et les cultures, l'apport d'eau supplémentaire peut s'étaler sur 6 mois, d'avril à septembre.

Dans la Nièvre en 2020 (source : Agreste et CNRS)

Besoins pour l'ensemble des productions végétales

350 à 400 millions de m³ d'eau – eau de pluie et eau des sols essentiellement ! –



Blé
197 Millions



Orge d'hiver
75 Millions



Maïs
30 Millions

4% de cette eau provient de l'irrigation (11,5 millions de m³)

L'abreuvement et les volumes d'eau concernés

L'abreuvement des animaux, été comme hiver, est une réelle problématique et une source de charges qui peuvent se révéler importantes pour les éleveurs. Pour le bien-être des animaux en leur garantissant une eau saine afin de les protéger des maladies, elle puise dans les réseaux d'eau potable, en particulier en hiver.

Lorsque les animaux sont au pâturage, ils consomment en général l'eau en milieu naturel (mare, étang, cours d'eau, etc.). Une descente aménagée et la mise en défens des berges permettent de concentrer les bêtes en un point sécurisé et de préserver ainsi le cours d'eau. Il arrive cependant, quand la ressource manque, que l'agriculteur apporte de l'eau sur les prés pour garantir aux animaux la quantité dont ils ont besoin. Les Agences de l'Eau, via les Contrats de Territoire, proposent également des aides financières pour l'installation d'abreuvoirs.

Le réseau des Chambres d'Agriculture de la région Bourgogne-Franche-Comté a porté le projet ASSECC (**A**breuvement : **S**olutions et **r**esources en **E**levage face au **C**hangement **C**limatique) afin d'évaluer les besoins en eau des animaux dans un contexte de changement climatique. Il vise à proposer aux agriculteurs des outils d'autodiagnostic, des conseils et des solutions pour chaque type d'élevage.

Agriculture et qualité des eaux

Les équipes spécialisées en Agronomie, Environnement et Pédologie de la Chambre d'Agriculture déploient leur expertise et leurs compétences pour travailler avec les collectivités territoriales et les agriculteurs sur des territoires où l'enjeu de **concilier l'agriculture et la qualité de la ressource est prégnant**.

La Chambre d'Agriculture a été mandatée pour conduire des diagnostics des pressions et émissions agricoles menant à des propositions d'actions en concertation avec les acteurs du territoire. Elle participe aux comités de pilotages et aux comités techniques des territoires à enjeux tels que les bassins d'alimentation de captages et les bassins versants.

La Chambre d'Agriculture peut déployer un accompagnement agronomique des agriculteurs sur la conduite des systèmes de cultures et des itinéraires techniques.



Partager au mieux

Pour répondre aux enjeux actuels et à venir de la ressource en eau, le monde agricole nivernais est convaincu que **travailler ensemble** permet de trouver les solutions les plus adaptées à l'échelle locale. Pour garantir le maintien des usages de l'eau : eau potable, activités de loisirs, activité agricole ou industrielle, sécurité incendie, elle a amorcé une démarche locale de concertation, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Morvan. Ces échanges font émerger des actions adaptées au territoire et répondent aux besoins des citoyens et usagers.